



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**MERCREDI 26 JUIN 2019 À 16 H 30
À L'ÉDIFICE LOUIS-LEPAGE
754, RUE SAINT-PIERRE, VILLE DE TERREBONNE**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dérogations mineures;
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
5. Usage conditionnel « gymnase et club athlétique (code 7425) » - 3551, boulevard des Entreprises;
6. Adoption du règlement numéro 1001-298 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « 3893 - industrie de munitions » dans la zone 8763-56 – rue des Fabricants;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.